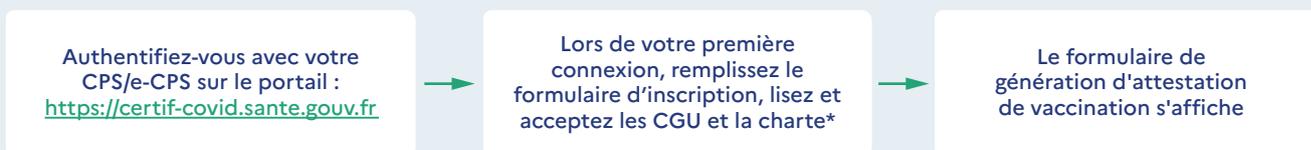




Guide d'utilisation du portail de certificat COVID

Le portail de certificat COVID permet aux officines de générer un certificat COVID numérique de l'UE valant comme pass sanitaire sur le territoire national aux personnes vaccinées à l'étranger (voyageurs de pays tiers), si celles-ci présentent un schéma vaccinal accepté en France. Pour proposer ce service, il est nécessaire de disposer d'un ordinateur avec un navigateur internet.

Comment accéder au portail de certificat COVID ?



* Jusqu'au 2 novembre 2021, les pharmacies qui souhaitent utiliser le portail de certificat COVID y auront accès via un enregistrement par mail.

Comment générer un certificat COVID numérique de l'UE à une personne vaccinée à l'étranger ?

Pré-requis

Créez le service de génération d'attestation d'équivalence vaccinale dans votre logiciel de gestion

- Type de produit : « service »
- Pas de « code acte » : le service n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie
- Tarif : 30 € HT maximum (TVA à 20 %)

1

Demandez à la personne qui souhaite recevoir un certificat COVID numérique de l'UE valant comme pass sanitaire

- Son passeport
- Son certificat de vaccination original en version papier et écrit de façon lisible

2

Effectuez les vérifications nécessaires

- Concordance des informations d'identité entre le passeport et le certificat de vaccination
- Complétude du cycle vaccinal (cf. ci-après le logigramme de schémas vaccinaux)
- Authenticité du certificat de vaccination avec le catalogue de vaccins étrangers

3

Si toutes les informations de l'étape 2 ont été vérifiées et approuvées, connectez-vous au portail de certificat COVID, saisissez les informations sur le formulaire et validez

4

Faites vérifier les informations du certificat COVID numérique de l'UE par la personne

- Si toutes les informations sont correctes, validez la génération du certificat COVID numérique de l'UE
- Si les informations sont erronées, supprimez le certificat et recommencez la procédure

5

Proposez à la personne d'intégrer son certificat dans l'application TousAntiCovid ou de le prendre une photo pour le conserver sous format numérique

6

Pour accéder à ce service, les ressortissants étrangers devront s'acquitter d'une somme de 36 € TTC maximum. Vous devrez délivrer une facture acquittée du montant total payé, qui devra être conservée par la personne en cas de contrôle.

En générant un certificat COVID numérique de l'UE, vous vous engagez à avoir identifié un schéma vaccinal complet et accepté en France. En cas de doute (par exemple lorsque le certificat de vaccination n'est pas référencé dans le catalogue), rapprochez-vous du support téléphonique en composant le 0800 08 02 27 (7j/7, de 9h à 20h).

Aucune information personnelle ou de santé ne doit être conservée après la prestation.

Le pharmacien est l'unique responsable des certificats COVID numériques de l'UE qu'il aura générés avec ses codes d'accès.



COMMENT COMPLÉTER LE FORMULAIRE ?

Demander son Pass sanitaire après une vaccination

Les informations saisies apparaîtront sur le Pass sanitaire et doivent être conformes à votre document d'identité (carte d'identité ou passeport).

Choisir le mode de remplissage du formulaire

À partir d'un document d'identité

Manuellement

Document d'identité*

Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

Pièce d'identité contenant un MRZ. Les formats acceptés sont : PNG, JPEG et TIFF.



Nom*

Nom de naissance

Prénom*

Date de naissance*

Inconnue

jj/mm/aaaa



Date d'injection*

jj/mm/aaaa



Information mentionnée sur l'attestation de vaccination qui vous a été remise lors de votre dernière vaccination.

Complétude du cycle de vaccination*

Sélectionner



Information mentionnée sur l'attestation de vaccination qui vous a été remise lors de votre dernière vaccination.

Médicament vaccinal*

Sélectionner



Pays de vaccination*

Sélectionner



J'accepte les conditions générales d'utilisation (cgu.pdf)*

[Télécharger](#)

Je m'engage à respecter la charte d'utilisation du service (charte.pdf)*

[Télécharger](#)

* Champ obligatoire

Envoyer votre demande >

Pour permettre la lecture automatique d'un document d'identité, cochez le bouton « À partir d'un document d'identité » et scannez le passeport au format image.

Les nom, prénom, date de naissance doivent être remplis avec les informations du passeport.

Indiquez la date d'injection de la dernière dose administrée.

Choisissez dans la liste déroulante, le nombre de doses administrées à la personne (1/1, 2/2, 3/3).

Choisissez dans la liste déroulante, parmi les noms commerciaux des vaccins acceptés, le vaccin de la dernière dose administrée à la personne.

Indiquez la pays de vaccination de la dernière dose.

Cliquez sur « Envoyer la demande » lorsque tous les champs sont remplis. Une nouvelle page s'affiche avec le certificat COVID numérique de l'UE.



LOGIGRAMME

DES SCHÉMAS VACCINAUX RECONNUS EN FRANCE

Le ressortissant de pays tiers (hors UE) présente son certificat de vaccination étranger

Vaccins reconnus EMA et « EMA-like »

Cominarty
Spikevax
Vaxzvria
Janssen
Covishield
R-Covi
Fiocruz

Vaccins ayant obtenu le label
EUL de l'OMS

Sinopharm*
Sinovac**

Autres vaccins

Vérification de l'identité
Vérification du certificat avec le catalogue de certificats étrangers

Cycle vaccinal
complet

Cycle vaccinal
incomplet

2 doses

1 dose

2 doses +
1 dose ARNm

Cycle vaccinal complet
ou incomplet



Eligible à la
génération d'une
attestation de
vaccination
via le portail de
certificat COVID



Non
éligible à la
génération
d'une
attestation de
vaccination



Non
éligible à la
génération
d'une
attestation de
vaccination



Non
éligible à la
génération
d'une
attestation de
vaccination



Eligible à la
génération d'une
attestation de
vaccination
via le portail de
certificat COVID



Non
éligible à la
génération
d'une
attestation de
vaccination

Pour avoir un cycle vaccinal complet en France, le demandeur doit bénéficier d'une dose de vaccin à ARNm***

Pour avoir un cycle vaccinal complet en France, le demandeur doit bénéficier de deux doses de vaccin à ARNm entre 21 et 49 jours d'intervalle***

Si un ressortissant étranger présente un schéma vaccinal incomplet, vous pouvez lui proposer de le compléter par une ou deux injections supplémentaires. Dès lors, la génération de l'attestation de vaccination se fera dans Vaccin Covid.

Si vous procédez à une vaccination supplémentaire, vous devrez délivrer une facture acquittée du montant total payé, comprenant éventuellement l'acte vaccinal au tarif de 7,90 € (non pris en charge par l'Assurance Maladie).

* Sinopharm (Beijing Institute of Biological Products) : SARS-CoV-2 Vaccine (Vero Cell), Inactivated (InCoV).

** Sinovac : COVID-19 Vaccine (Vero Cell), Inactivated/CoronavaCTM.

*** À réaliser 4 semaines après la dernière injection de vaccin fait à l'étranger, ou à défaut, au plus vite. Pour toute dose complémentaire en France, le pass sanitaire sera valide 7 jours après la dernière injection de vaccin à ARNm.